



Rijksoverheid



## **Conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes**

**Thème : « Les médias et l'image de la femme »**

**avec la participation du Réseau des Points de contact nationaux du  
Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes**

**Amsterdam, Pays-Bas, 4-5 juillet 2013**

**organisée par le Conseil de l'Europe en partenariat  
avec le ministère de l'Education, de la Culture et de la Science des Pays-Bas**

**Cadre conceptuel**

## 1. Contexte de la conférence

Chaque jour, dans le monde entier, nous sommes exposés à des images et à des informations provenant de sources très diverses. Ces contenus jouent un rôle essentiel dans la formation de nos opinions, de nos valeurs et de notre conception de ce qu'est un comportement souhaitable et acceptable pour un homme ou pour une femme. Malheureusement, la visibilité donnée aux femmes dans les moyens de communication de masse, qu'il s'agisse de la presse écrite, parlée ou télévisée, est le plus souvent fondée sur des descriptions stéréotypées de ce qu'est le féminin et le masculin. L'acceptation et l'imitation de ces prétendus « modèles d'identification » entraînent la perpétuation de stéréotypes féminins pernicious qui affectent tous les aspects de notre vie.

Pour le Conseil de l'Europe, l'égalité entre les femmes et les hommes signifie une même visibilité, autonomie, responsabilité et participation des femmes et des hommes dans tous les domaines de la vie publique et privée. L'égalité entre les femmes et les hommes est le contraire de l'inégalité, et non de la différence, entre les femmes et les hommes<sup>1</sup>. Les stéréotypes féminins entravent sérieusement la réalisation d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes et favorisent la discrimination envers les femmes, non seulement limitant leurs possibilités de s'épanouir pleinement mais constituant aussi l'une des causes premières de la violence faite aux personnes de sexe féminin.

Malgré les progrès accomplis, les médias continuent de reproduire des stéréotypes féminins, ce qui est souvent aggravé par l'absence des femmes à des postes de direction au sein de l'industrie des médias. L'avènement de nouvelles technologies, comme l'Internet ou les réseaux sociaux, n'a nullement fait évoluer la situation. Bien que les nouvelles technologies médiatiques puissent servir d'instruments d'autonomisation des femmes, elles posent aussi de nouveaux problèmes qui n'ont pas été suffisamment traités. Le débat autour des contenus et de la réglementation des nouveaux médias a souvent mis l'accent sur le souci de préserver la liberté d'expression et de protéger les données, négligeant largement les effets, à la fois positifs et négatifs, qu'ils peuvent avoir sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

En tant qu'Organisation créée pour protéger et promouvoir la démocratie et les droits de l'homme, le Conseil de l'Europe est actif dans le domaine des médias et de l'égalité entre les femmes et les hommes depuis les années 1980. Il a axé ses recommandations et activités sur le « rôle important [que jouent les médias] dans la formation des attitudes et des valeurs dans la société et [leurs] vastes possibilités en tant qu'agents de changement social »<sup>2</sup>. Lors de la 7<sup>e</sup> conférence ministérielle à Bakou, en 2010, les ministres responsables de l'égalité entre les femmes et les hommes ont souligné que les médias devaient reconnaître qu'ils ont la responsabilité

---

<sup>1</sup> L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes – cadre conceptuel, méthodologie et présentation des bonnes pratiques. Publication du Conseil de l'Europe : [http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/equality/03themes/gender-mainstreaming/EG\\_S\\_MS\\_98\\_2\\_rev\\_en.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/equality/03themes/gender-mainstreaming/EG_S_MS_98_2_rev_en.pdf)

<sup>2</sup> Recommandation n°R (84) 17 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les médias

de maintenir et d'appliquer le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, en tant que partie intégrante des droits de l'homme, dans leurs modalités de fonctionnement et le contenu de leurs messages. Le Plan d'action intitulé « [Relever le défi de la réalisation de l'égalité de jure et de l'égalité de facto entre les femmes et les hommes](#) », adopté par la conférence, propose que le Conseil :

1. rédige un manuel sur les stratégies pour combattre les stéréotypes de genre dans les médias ;
2. identifie et diffuse de bonnes pratiques sur les codes de conduite adoptés par les médias pour traiter des stéréotypes de genre.

Dans le cadre du programme transversal sur l'égalité entre les femmes et les hommes instauré en 2012 pour soutenir la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe au sein de l'Organisation et dans les Etats membres, une nouvelle structure a été créée : la [Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#) (GEC). L'une des priorités recensées par la GEC est d'examiner la question concernant « les femmes et les médias » sur la base des mesures énoncées dans la *Recommandation n° R (84) 17 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les médias* et d'étudier les suites qui pourraient être données à ces mesures. Les membres de la GEC sont convenus que la première réunion annuelle du Réseau des Points de contact nationaux (PCN) (Pays-Bas, 4-5 juillet 2013) devait être consacrée à cette question.

## **2. Buts de la conférence**

Les buts principaux de la conférence sont les suivants :

- Sensibiliser les médias et le grand public aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans les médias ;
- Examiner les problèmes posés par la conciliation de la liberté d'expression des médias et le maintien du principe d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Encourager l'adoption d'une approche tenant dûment compte des considérations de sexe dans l'environnement et l'industrie médiatiques ;
- Promouvoir l'accès des femmes à des postes de direction au sein des médias ;
- Examiner les problèmes posés par les nouveaux médias, leurs effets sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les moyens de mettre à profit leurs potentialités en tant qu'agents de changement positif ;
- Examiner et échanger les bonnes pratiques sur les stratégies efficaces de lutte contre les stéréotypes de genre ;
- Présenter aux participants le manuel du Conseil de l'Europe intitulé « Femmes et journalistes d'abord ! » et sa panoplie d'outils sur les moyens de lutter contre les stéréotypes de genre dans les médias.

### 3. Participants

Les participants ciblés comprennent :

- les Points de contact nationaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- des représentants des mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- des représentants des autorités nationales des Etats membres du Conseil de l'Europe chargées de la réglementation des médias ;
- des représentants des médias (presse, radio, cinéma, télévision, TIC) ;
- des représentants des entreprises de commercialisation et des agences de publicité ;
- des journalistes et des représentants de leurs associations ;
- les rapporteurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- des représentants d'ONG s'occupant de la question des femmes et des médias ;
- des représentants du Comité des Ministres, dont la coordinatrice thématique sur l'égalité et la traite ;
- l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ;
- des représentants du Bureau du Commissaire aux droits de l'homme ;
- le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ;
- des représentants de la Conférence des OING ;
- des organisations intergouvernementales internationales, notamment l'Onu-Femmes, l'Union européenne et l'OSCE.